SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ

NOTRE SERVICE POUR VOS DÉCHETS c'est tout naturel !

N° 23.13
DEMANDE D'ADHESION AU RESEAU COMPOST CITOYEN AUVERGNE-RHONE-ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,
Le bureau dûment convoqué le 14 avril
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 26 avril 2023
Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice : 6 Présents : 6

PRESENTS :

Monsieur FAYET Michel
Monsieur MARMONIER Pierre
Monsieur ROSET Patrick
Madame DEBES Céline
Monsieur VILLARD Claude
Monsieur CASTAING Patrick

Il est exposé :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-9, L5211-10 et L5219-2 et suivants,

Vu les statuts de l'association RCCA Rhône-Alpes,

Vu la compétence du SMND en matière de collecte et traitement des déchets et la délibération 21.03 du 03.02.2021, portant approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés,

Considérant l'intérêt que représente pour le SMND, cette adhésion dans le cadre de sa politique de valorisation des biodéchets,

Le Réseau Compost Citoyen Auvergne-Rhône-Alpes est une association fondée en septembre 2013 dans le but de développer le compostage de proximité : compostage/paillage, compostage partagé (en pied d'immeuble, de quartier, bourg,...), compostage autonome en établissements (cantines scolaires, maisons de retraite, camping, entreprises), lombricompostage individuel et collectif,... à l'échelle de la région Auvergne Rhône-Alpes. L'association est membre du Réseau Compost Citoyen et elle est soutenue financièrement par l'ADEME Rhône-Alpes et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Les adhérents du RCC AURA sont des personnes morales (associations, entreprises, collectivités) ou physiques (citoyens, élus, guides composteurs etc.).

Les principales actions du RCC AURA sont :

- Favoriser la mutualisation d'outils et de retours d'expériences
- Accompagner les agents et élus des collectivités
- Diffuser l'information par la lettre d'info trimestrielle et des dossiers thématiques
- Coordonner des opérations de sensibilisation

En conséquence, après en avoir délibéré et avoir pris connaissance des statuts.

Il convient d'autoriser le présent à signer cette demande d'adhésion. La cotisation est calculée en fonction du nombre d'habitants (supérieur à 50 000), soit pour l'année 2023 : 800€.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été votée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 26.04.2023

Michel FAYET,
Président.

SYNDICAT MIXTE HEYRIEUX NORD DAUPHINÉ